



49^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement

Genève, le 10 mars 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son nouveau rapport thématique. Nous saluons expressément sa **collaboration avec le détenteur du mandat pour les produits et déchets dangereux** dans son élaboration. La pollution est l'une des trois crises planétaires aux côtés du changement climatique et de la perte de biodiversité.

Il est essentiel que les États mettent en œuvre les obligations qui leur incombent en vertu des **accords multilatéraux sur l'environnement**, ainsi que leurs obligations en matière de **droits de l'homme**.

Dans le rapport, nous trouvons particulièrement instructifs les **exemples de décisions de justice nationales et régionales** qui avaient ordonné des améliorations en matière de pollution sur la base du droit à un environnement sain. Nous espérons que la **récente reconnaissance du droit à un environnement propre, sain et durable** par le Conseil des droits de l'homme fera progresser davantage la gestion responsable des substances toxiques.

Monsieur le Rapporteur spécial, malgré les obligations existantes en matière d'environnement et de droits de l'homme, la pollution est parfois encore considérée

comme un effet secondaire inévitable du progrès économique. **Quelle est, selon vous, la meilleure façon de contrer ce narratif ?**

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny